



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;
Françoise Schepmans, Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Jamel Azaoum, *Échevin(e)* ;
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative.*

Séance du 08.12.22

#Objet : Action Sociale - Subside aux organismes pour moins-valides – demande l'asbl « Echos et Ricochets » #

Organisation générale

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;
Vu la loi du 14 novembre 1983, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;
Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022 ;
Vu la demande introduite par l'asbl « Echos & Ricochets » ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside à l'asbl « Echos & Ricochets », Bd Edmond Machtens, 176/60 à 1080 Molenbeek-St-Jean (n° d'entreprise 0724.653.346) d'un montant de 500,00 EUR à verser au compte IBAN BE14 3631 8771 8783 ;

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8330/332-02, "Assistance aux moins valides" du budget communal pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 13 décembre 2022

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux

Marijke Aelbrecht *Catherine Moureaux*



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;
Françoise Schepmans, Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberrri, Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire ff.*

Excusés

Jamel Azaoum, *Échevin(e)* ;
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative.*

Séance du 08.12.22

#Objet : Action Sociale - Subside aux Organismes – Personnes âgées – Demande de l'ASBL « Royal des anciens 13 ». #

Organisation générale

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;

Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;

Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;

Vu la demande introduite par le Cercle Royal des Anciens Elèves de l'école communale n°13 ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside au Cercle Royal des Anciens Elèves de l'école communale n°13, rue De Koninck, 63 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean (N° d'entreprise 0452.893.295) d'un montant de 1.500,00 EUR à verser au compte IBAN BE28 3100 6001 7020.

Article 2:

D'engager la dépense à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 13 décembre 2022

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux

Marijke Aelbrecht *Catherine Moureaux*



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;
Françoise Schepmans, Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Jamel Azaoum, *Échevin(e)* ;
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative.*

Séance du 08.12.22

**#Objet : Action Sociale - Subside aux Organismes - Personnes âgées - Demande de l'association
"Royal Club Bruxelles Ouest Philatélie" #**

Organisation générale

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;
Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;
Vu la demande introduite par le Royal Club Bruxelles-Ouest Philatélie ;

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside au Royal Club Bruxelles-Ouest Philatélie, rue Charles Malis, 1 à 1080 Bruxelles, d'un montant de 600,00 EUR à verser sur le compte IBAN BE37 8002 1068 8728 ;

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022.

Expédition de la présente délibération sera transmise aux services concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 13 décembre 2022

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux

Marijke Aelbrecht *Catherine Moureaux*



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Catherine Moureaux, *Bourgmestre-Présidente* ;
Françoise Schepmans, Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Oubéri, Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Jamel Azaoum, *Échevin(e)* ;
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative.*

Séance du 08.12.22

#Objet : Action Sociale - Subside aux Organismes-Personnes âgées - Demande « De Grijze Geuzen ». #

Organisation générale

LE COLLEGE,

Vu l'article 123 de la nouvelle loi communale ;
Vu la décision du 23/05/2018 par laquelle le Conseil communal a approuvé le règlement concernant l'octroi des subsides ;
Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;
Vu que les crédits sont disponibles à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;
Vu la demande introduite par "De Grijze Geuzen";

DECIDE :

Article 1 :

D'octroyer un subside à "De Grijze Geuzen", Dienstcentrum Randstad, rue du Jardinier, 45 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean (Association de fait) d'un montant de 1.000,00 EUR à verser au compte IBAN BE07 7512 0974 5766 ;

Article 2 :

D'engager la dépense à l'article 8340/332-02 - "Subsides aux organismes – Personnes âgées" du budget ordinaire pour l'exercice 2022 ;

L'expédition de la présente délibération sera transmise aux services communaux concernés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

La Bourgmestre-Présidente,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 13 décembre 2022

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux

Marijke Aelbrecht *Catherine Moureaux*